



RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2009



Ce rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est transmis à l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Guadeloupe. Enfin, il sera tenu à la disposition du public.



# SOMMAIRE

Le Mot du Président .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Sommaire .....	3
1 Introduction .....	5
1.1 Présentation synthétique du SICTOM de la Guadeloupe .....	5
1.1.1 Création du SICTOM.....	5
1.1.2 l'Evolution des Statuts du SICTOM et ses missions actuelles .....	5
1.1.3 Fonctionnement du SICTOM de la Guadeloupe .....	5
1.1.4 Communes membres du SICTOM.....	6
1.2 Evènements marquants de l'année 2009.....	7
1.2.1 Mise en place de la collecte sélective .....	7
1.2.2 Régularisation de la situation juridique des terrains exploités .....	8
1.2.3 Fermeture programmée de la décharge.....	8
1.2.4 Traitement des déchets industriels et commerciaux (DICB) .....	8
1.2.5 Obtention du permis de construire .....	9
2 Principaux indicateurs techniques .....	9
2.1 Territoire et organisation.....	9
2.2 Traitement des déchets.....	11
2.2.1 Informations générales .....	11
2.2.2 Décharge intercommunale de la Gabarre .....	12
2.2.3 La Déchetterie Edouard Bénito-Espinal .....	20
2.2.4 Collecte sélective des emballages ménagers .....	24
2.2.5 Traitement des DIB .....	28
2.3 Nuisances liées au fonctionnement de la décharge et de la déchetterie de la Gabarre	29
2.4 Emploi .....	29
3 Principaux indicateurs financiers .....	30
3.1 Bilan Annuel .....	30
3.1.1 Modalités d'exploitation .....	30
3.1.2 Dépenses annuelles .....	30
3.2 Participations des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe.....	31
3.2.1 Déchets enregistrés à la décharge intercommunale de la Gabarre .....	31
3.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers .....	34
3.3 Autres Recettes et Subventions perçues.....	35
3.3.1 Traitement des déchets produits par d'autres tiers sur la décharge intercommunale de la Gabarre .....	35
3.3.2 Subventions.....	35
4 Synthèse .....	36

5 Conclusion et perspectives.....38  
Liste des Illustrations .....39



# 1 INTRODUCTION

## 1.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

### 1.1.1 CREATION DU SICTOM

Cet établissement public de coopération intercommunal a été créé par arrêté préfectoral n°73-72 AO – 11/2 du 05 avril 1973. Dénommé initialement Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de l'agglomération Pointoise, il comprenait quatre communes membres : les Abymes, Baie-Mahault, le Gosier et Pointe-à-Pitre.

Il avait pour missions :

- L'étude des problèmes soulevés par les ordures ménagères de l'agglomération Pointoise,
- L'étude et la réalisation des installations nécessaires au traitement des ordures en vue de leur élimination,
- L'exploitation, l'entretien, les grosses réparations et la gestion de ces installations.

Cependant, les importantes évolutions réglementaires en matière d'environnement et de coopération intercommunale ainsi que l'extension de son périmètre ont imposé la modification des statuts de cette collectivité.

### 1.1.2 L'EVOLUTION DES STATUTS DU SICTOM ET SES MISSIONS ACTUELLES

Les statuts du SICTOM de l'agglomération Pointoise ont été modifiés par arrêté préfectoral n°2008-980 AD/II/2. Les principales variations portent sur le nom du syndicat et ses missions.

En effet, il s'agit désormais du **Syndicat Intercommunal Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Guadeloupe**.

Il a pour objet « d'exercer au lieu et place des communes membres, sur toute l'étendue de leur territoire, les compétences relatives aux missions de services publics concernant :

- Le traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- L'étude et la réalisation des équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés en vue de leur élimination et de leur valorisation ;
- L'exploitation, l'entretien, les grosses réparations et la gestion de ces équipements.

Le Syndicat intercommunal est également compétent [...] pour assurer la maîtrise d'ouvrage de tous les quais de transfert ainsi que l'organisation des transferts de ces quais au centre de traitement des déchets. [...]

Le Syndicat peut également se voir confier l'aménagement et la gestion de certaines installations nécessaires à la mise en œuvre par les communes de la compétence de la collecte des déchets, notamment dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. »

### 1.1.3 FONCTIONNEMENT DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

Le fonctionnement du SICTOM de la Guadeloupe répond aux préconisations du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans l'arrêté préfectoral n°2008-980 AD/II/2, il est précisé notamment que :

- Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux membres ;
- Une commune est représentée par deux délégués. Leur mandat est celui d'un conseiller municipal ;
- Le comité syndical règle les affaires de la collectivité par ses délibérations ;
- Le président est l'organe exécutif du syndicat.

Concernant les dispositions financières du SICTOM, il a été indiqué dans ce même arrêté préfectoral que « le syndicat assure les charges de toute nature relatives à l'exercice de ses compétences [...] conformément aux dispositions de l'article L.5212-18 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel "le budget du syndicat des communes pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué". ».

Il a été ajouté que la répartition des charges se ferait sur le principe suivant : « la contribution de chacune des communes membres aux dépenses d'administration générales (fonctionnement et investissement) est déterminée au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes membres. Le nombre d'habitants qui détermine la répartition des charges de chacune des communes membres est le chiffre de la population légale, tel qu'établi par le dernier recensement INSEE, qu'il soit général ou partiel. »

## Le SICTOM de la Guadeloupe

### 1.1.4 COMMUNES MEMBRES DU SICTOM

Alors qu'il se composait de quatre communes en 1973, le SICTOM s'est agrandi progressivement pour onze communes à ce jour. Le tableau ci-dessous récapitule les actuelles communes membres de cet établissement intercommunal.

Communes	Année d'Adhésion	Populations en 2009 ( <i>source INSEE</i> )	Délégués au SICTOM
Abymes (Les)	1973	60 053	Michel Rinçon / Christian Magen
Anse-Bertrand			Olga Beral / Rodolphe Vélin
Baie-Mahault	1973	27 906	Chazy Cirany / Valère Pillah-Népal
Gosier	1973	27 370	Fred Bellony / Max Méridan
Goyave		7 575	Tony Fortuné / Ferdy Louisy
Morne-à-l'Eau		16 703	Jean-Claude Lombion / Edmond Marcel
Moule (Le)		21 027	Pierre Porlon / Harry Roux
Petit-Bourg		21 153	Ausone Anaïs / David Nébor
Pointe-à-Pitre	1973	17 541	Harry Durimel / Jean-Charles Saget
Port-Louis		5 481	Bertrand Madassamy / Eric Siounandan
Sainte-Anne		23 073	Blaise Aldo / Félix Hatchi

Le territoire concerné par le SICTOM de la Guadeloupe en 2009 est représenté ci-dessous. Il correspond aux communes hachurées en rose.



Figure 1 : Territoire du SICTOM de la Guadeloupe (2009)

## 1.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009

### 1.2.1 MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE

Un groupement de commandes pour la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) a été constitué en 2008. Les principes essentiels du groupement sont :

- Les communes membres du groupement de commandes sont : les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, Morne-à-l'Eau, (Le) Moule, Petit-Bourg et Port-Louis ;
- Un comité de pilotage est constitué et devra être consulté lors de toutes les opérations de mise en place du dispositif ;
- Le SICTOM de la Guadeloupe est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- Le SICTOM est habilité à signer tous les documents contractuels nécessaires avec les éco-organismes concernés notamment Eco-Emballages ;
- Les emballages recyclables : emballages en papier/carton, en plastique, en aluminium, en acier et en verre ;
- Les journaux-revues-magazines (JRM) ne constituent pas des emballages mais seront intégrés au dispositif.

La collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire a été mise en place progressivement :

Communes	Début de la collecte sélective	Nombre de PAV mis en place en 2009	Nombre de PAV prévus
Abymes	Juillet	88	127
Pointe-à-Pitre	Juillet	50	50
Port-Louis	Août	12	12
Le Moule	Septembre	42	42
Anse-Bertrand	Décembre	11	11
Goyave	Décembre	15	15
Morne-à-l'eau	Décembre	35	35
Petit-Bourg	Décembre	47	57
<b>Totaux</b>		<b>300</b>	<b>349</b>

La ville de Pointe-à-Pitre a d'ors et déjà pu bénéficier du dispositif car son adhésion au groupement est en cours.

Le dispositif devrait se renforcer de deux manières :

- Par l'augmentation du nombre de PAV pour les communes bénéficiant déjà du dispositif (résorption des problèmes administratifs d'occupation du sol, demandes supplémentaires de bornes de tri de la part des mairies),
- Par l'adhésion de nouvelles collectivités au groupement de commandes.

### 1.2.2 REGULARISATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DES TERRAINS EXPLOITES

Le SICTOM exploitait la décharge de la Gabarre sur des parcelles de terrains qui ne lui appartenaient pas car elles étaient dépendantes du domaine public lacustre de l'Etat.

Cette situation est aujourd'hui régularisée. Il a été procédé une cession à l'amiable des terrains de l'Etat au profit du SICTOM de la Guadeloupe par acte administratif du 15 janvier 2009. Les parcelles concernées représentent 322 989 m<sup>2</sup>.

### 1.2.3 FERMETURE PROGRAMMEE DE LA DECHARGE

La décharge intercommunale de la Gabarre devra être fermée conformément à l'arrêté préfectoral n° 2009-1618 AD/1/4 du 22 octobre 2009. Cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) devra être fermée au 31 décembre 2010 et ne recevra plus de déchets à cette date.

### 1.2.4 TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (DICB)

Afin de répondre au mieux aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2009-1618 AD/1/4 régissant la réhabilitation de la décharge intercommunale de la Gabarre, le SICTOM de la Guadeloupe a signé une convention avec l'entreprise ECODEC en novembre 2009.

En effet, la décharge est une ICPE qui n'est habilitée à recevoir que les déchets ultimes<sup>1</sup> non dangereux. Par conséquent, le syndicat doit mettre en place toutes les démarches

<sup>1</sup> Déchet ultime : Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. (Extrait de la loi n°92-646 du 13 juillet 1992)



nécessaires pour orienter les déchets valorisables vers d'autres sites de traitement. Cette convention s'inscrit dans ce processus.

Les prestations prévues sont le tri et le conditionnement :

- Des emballages ménagers pris en charge dans le cadre du groupement de commandes,
- Des déchets industriels et commerciaux banals valorisables des entreprises ayant pris des accords contractuels avec le SICTOM.

### 1.2.5 OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La société VALORGABAR SAS a été retenue en 2008 pour la délégation de service public concernant la réalisation et l'exploitation de la plate-forme environnementale multifilières de traitement des déchets ménagers et assimilés (PEMTDMA).

La préfecture de Guadeloupe a accordé à cette société le permis de construire pour la réalisation de cette plate-forme par arrêté préfectoral du 04 mars 2009.

## 2 PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 TERRITOIRE ET ORGANISATION




Le SICTOM est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés de ses communes membres.

Communes	Membres du SICTOM de la Guadeloupe	Membres du Groupement de commande sur la collecte sélective
Abymes (Les)	✓	✓
Anse-Bertrand	✓	✓
Baie-Mahault	✓	
Gosier	✓	
Goyave	✓	✓
Morne-à-l'Eau	✓	✓
Moule (Le)	✓	✓
Petit-Bourg	✓	✓
Pointe-à-Pitre	✓	Bénéficie du dispositif actuel
Port-Louis	✓	✓
Sainte-Anne	✓	✓

En terme de traitement des déchets, le SICTOM de la Guadeloupe est chargé de l'exploitation de la décharge intercommunale de la Gabarre et de la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal ». En outre, le syndicat intercommunal a signé une convention avec l'entreprise ECODEC pour le tri et le conditionnement des DICB. Ces trois installations classées sont situées sur le site de la Gabarre aux Abymes.

Figure 2: organisation du SICTOM de la Guadeloupe (SICTOM, 2009)



-  Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe
-  Communes disposant de la collecte sélective organisée par le groupement
-  Site de traitement

## 2.2 TRAITEMENT DES DECHETS

### 2.2.1 INFORMATIONS GENERALES

Les déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe sont répartis entre trois installations classées :

Centres de traitement	Exploitants	Régimes exploitation	Début exploitation	Usagers	Activités	Types de déchets traités
Décharge interco. de la Gabarre	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à autorisation	1973	Collectivités Entreprises Organismes publics	Enfouissement de déchets	Déchets ultimes non dangereux
Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	SICTOM de la Gpe	ICPE soumise à déclaration	2002	Particuliers Artisans	Tri des déchets	Déchets recyclables ou suivant une filière d'élimination spécifique
ECODEC	ECODEC	ICPE soumise à autorisation		Collectivités Entreprises	Tri des déchets Valorisation des matières plastiques	Déchets non dangereux valorisables



Figure 3: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)

## 2.2.2 DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

Les déchets reçus à la décharge de la Gabarre sont enregistrés au poste de pesée puis épandus et compactés sur une parcelle de la zone de stockage. L'enfouissement des déchets se fait donc par couches successives sachant que les couches les plus récentes représentent le haut du massif de déchets.

La décharge a une superficie de 38 ha dont la zone de stockage des déchets équivaut à 23 ha.

### 2.2.2.1 Les quantités de déchets reçus à la décharge intercommunale de la Gabarre

Matières	Tonnages	
	année 2008	année 2009
bois menuiserie	1 137,65	786,56
Boues	13,69	9,43
Cartons/papiers	4 290,48	4 451,52
déchets de chantiers en mélange	6 162,21	7 970,73
déblais tuf	194,86	210,14
Déchets abattoir	44,58	32,48
déchets de STEP/réseaux assainissement	171,01	240,00
Déchets Verts	28 460,10	23 848,54
Emballages en mélange	21 456,56	18 618,20
Encombrants	15 136,97	22 390,57
enfouissement	1 004,04	1 281,37
granulés de vinasse	35,28	4 158,12
Gravats/Céramique	648,15	741,07
Marchandises avariées	3 696,23	2 265,12
matière plastique	68,45	85,98
ordures ménagères	131 084,65	139 046,76
Refus de tri		293,76
Résidus de broyage	1 103,63	946,28
Verre	27,01	46,60
<b>totaux (en tonnes)</b>	<b>214 735,55</b>	<b>227 423,23</b>

Tableau 1: Récapitulatif des quantités de déchets enregistrés en 2008 et 2009 (source: SICTOM, 2009)

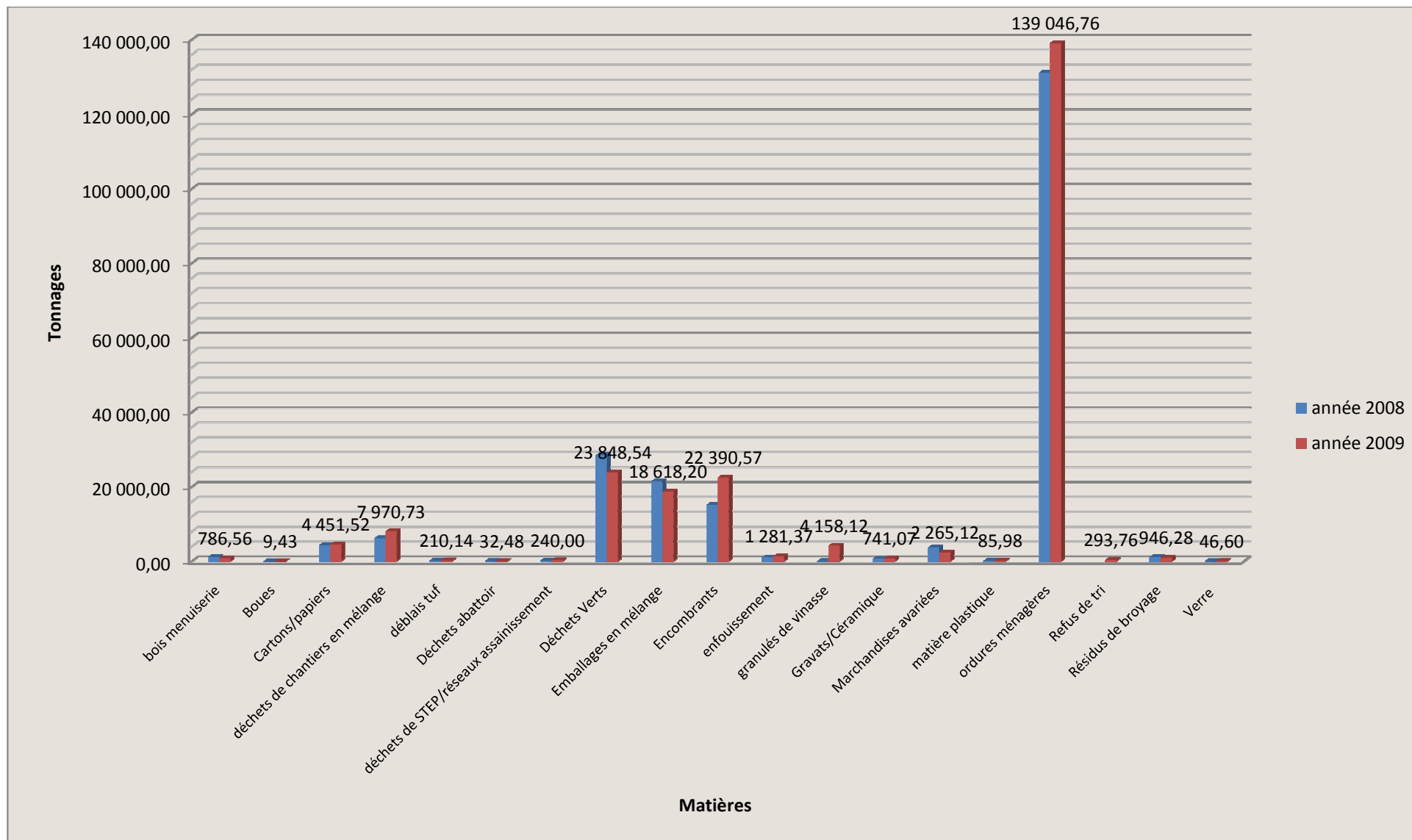
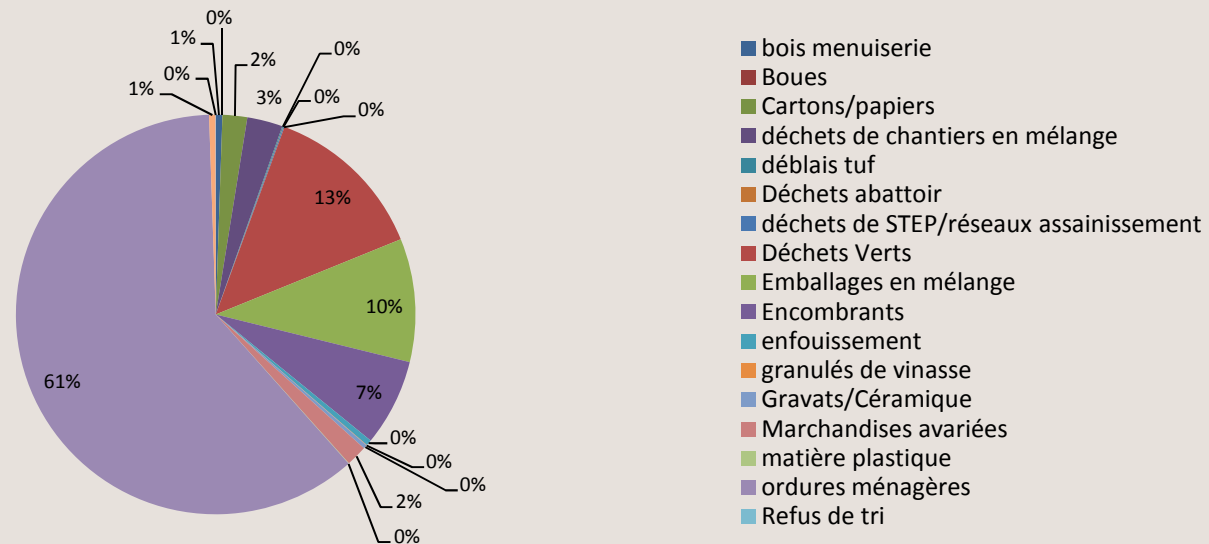


Figure 4: Comparatif par matières des quantités de déchets enregistrées en 2008 et 2009 (source: SICTOM,2009)

année 2008



année 2009

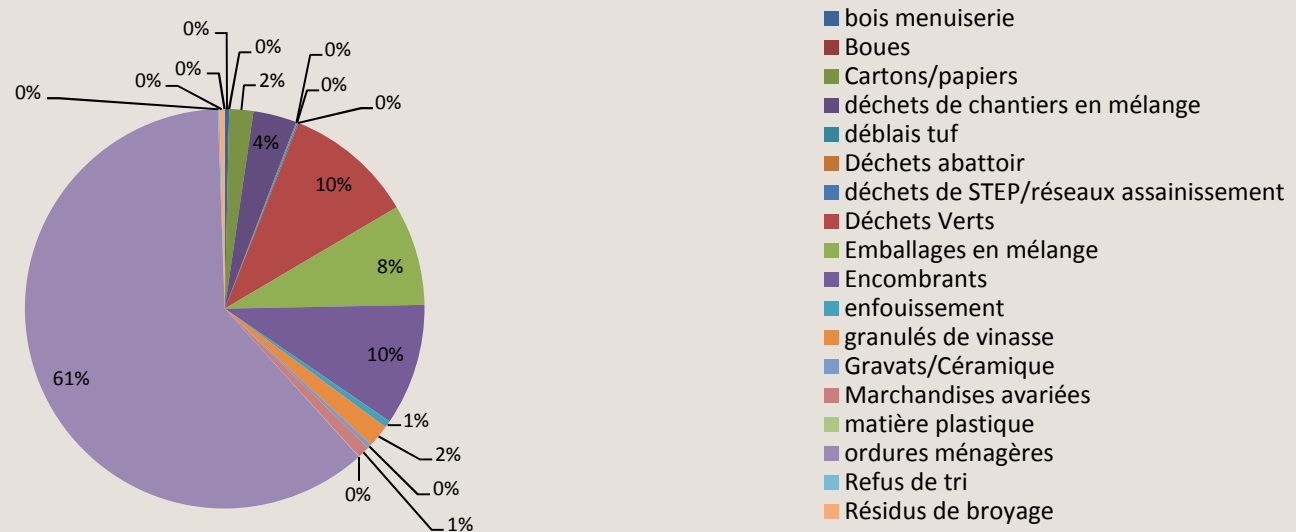


Figure 5: Répartition en pourcentage des types de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en 2008 et 2009 (source : SICTOM, 2009)

### 2.2.2.2 La provenance des déchets en 2009

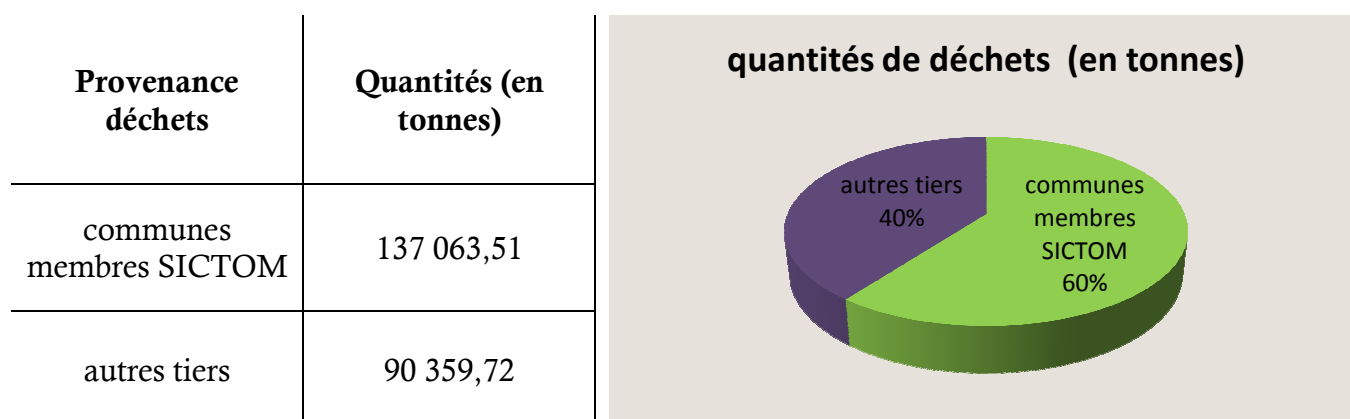


Figure 6: Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2009)

En dehors des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe, les autres tiers déversant des déchets à la décharge intercommunale de la Gabarre sont :

- Les collectivités non membres du SICTOM de la Guadeloupe (*Il s'agit du Symctom de la périphérie de Basse-Terre, de la Communauté de communes du Nord Basse-Terre et de la commune de Petit-Canal*),
- Les entreprises privées et publiques,
- Les établissements publics (établissements d'enseignement, centres hospitaliers...).

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des déchets par matières. Les informations notées en bleu correspondent les natures de déchets enregistrés en plus fortes quantités.

Matières	tonnages déchets		Matières	tonnages déchets	
	communes membres SICTOM	autres tiers		communes membres SICTOM	autres tiers
bois menuiserie		786,56	Enfouissement		1 281,37
boues		9,43	<b>granulés de vinasse</b>		<b>4 158,12</b>
<b>cartons papiers</b>		<b>4 451,52</b>	Gravats, céramique		741,07
déblais tuf	15,34	194,80	Marchandises		2 265,12
déchets abattoir / équarissage		32,48	Matière plastique		85,98
<b>déchets de chantiers en mélange</b>	<b>127,29</b>	<b>7 843,44</b>	<b>ordures ménagères</b>	<b>93 090,32</b>	<b>45 956,44</b>
déchets STEP/réseaux assainissement		240,00	refus de tri		293,76
<b>déchets verts</b>	<b>20 683,56</b>	<b>3 164,98</b>	Résidus broyage		946,28
<b>emballages en mélange</b>	<b>1 564,28</b>	<b>17 053,92</b>	verre		46,60
<b>encombrants</b>	<b>21 582,72</b>	<b>807,85</b>	<b>Totaux</b>	<b>137 063,51</b>	<b>90 359,72</b>

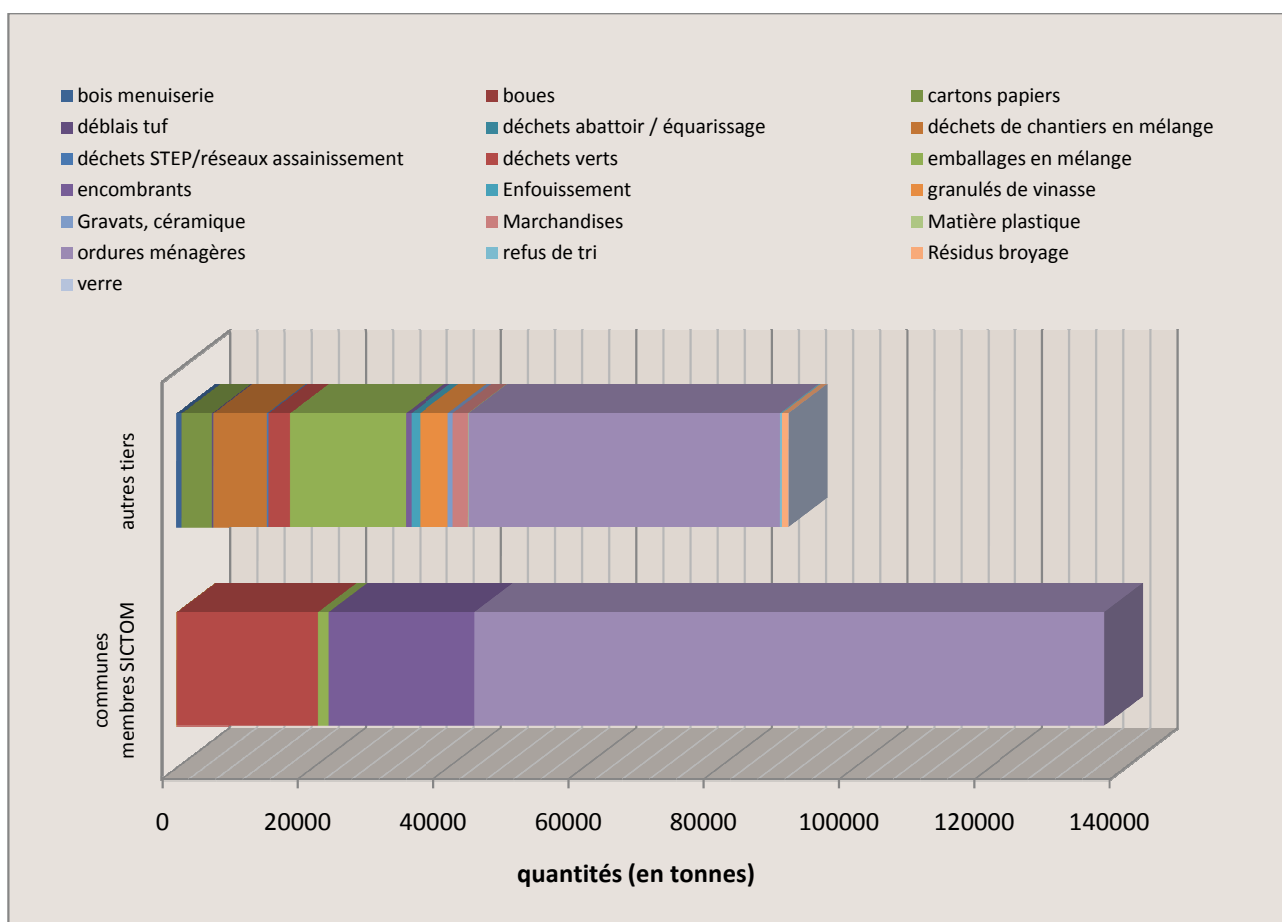


Figure 7: répartition des déchets en fonction de leurs natures (source: SICTOM, 2009)

### 2.2.2.3 Les déchets des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe

Si nous nous intéressons plus précisément aux tonnages enregistrés pour le compte des communes membres, nous obtenons les résultats suivants :

Collectivités	Tonnages						totaux par communes
	ordures ménagères	encombrants	déchets verts	emballages en mélange	déchets de chantiers	déblais tuf	
<b>Anse-Bertrand</b>	970,64	16,46					<b>987,1</b>
<b>Abymes</b>	21 904,83	3 634,89	5 673,12	465,3			<b>31 678,14</b>
<b>Baie-Mahault</b>	18 361,49	8 620,28	6 231,62		94,61		<b>33 308,00</b>
<b>Gosier</b>	13 737,02	4 007,80	6 034,79			15,34	<b>23 794,95</b>
<b>Goyave</b>	2 414,56	250,68	549,75				<b>3 214,99</b>
<b>Morne-à-l'Eau</b>	4 132,71	28,56					<b>4 161,27</b>
<b>Moule</b>	6 759,74	1 191,45					<b>7 951,19</b>
<b>Petit-Bourg</b>	7 643,90	1 544,59	1 165,47				<b>10 353,96</b>
<b>Pointe-à-Pitre</b>	9 108,61	855,9	1 028,81	1 051,16	32,68		<b>12 077,16</b>
<b>Port-Louis</b>	1 025,43	108,98		47,82			<b>1 182,23</b>
<b>Sainte-Anne</b>	7 031,39	1 323,13					<b>8 354,52</b>
<b>totaux</b>	<b>93090,32</b>	<b>21582,72</b>	<b>20683,56</b>	<b>1564,28</b>	<b>127,29</b>	<b>15,34</b>	<b>137063,51</b>



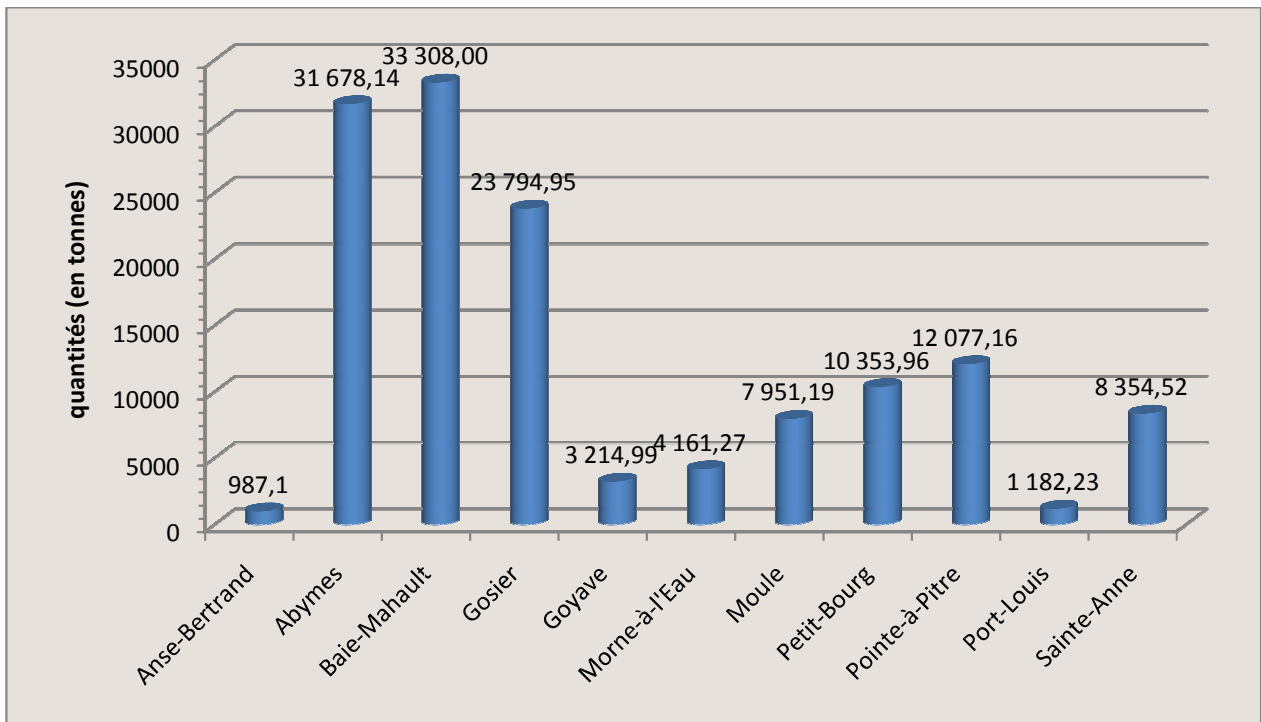


Figure 8: Quantités de déchets par communes en 2009 (source: SICTOM, 2009)

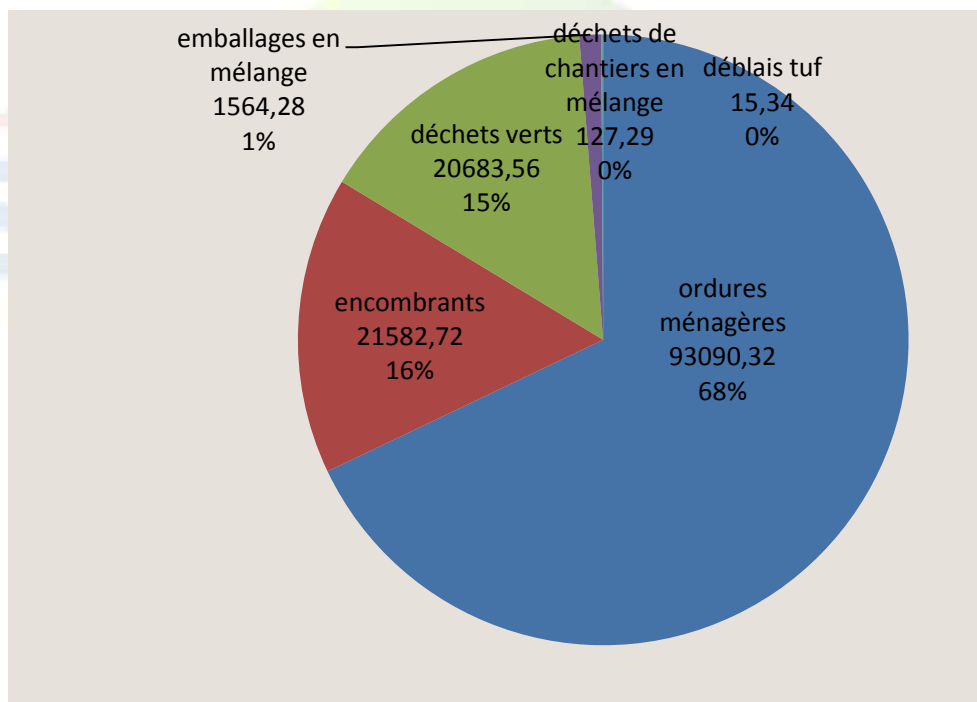


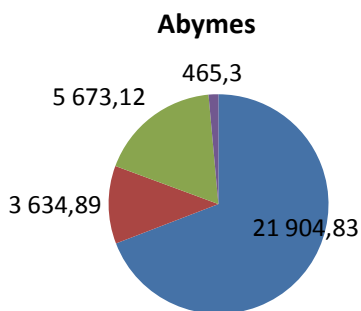
Figure 9: Répartition des déchets des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe (source : SICTOM, 2009)

Les types de déchets les plus importants en terme de tonnages sont : les ordures ménagères et déchets assimilés aux ordures ménagères (68%), les encombrants (16%) et les déchets verts (15%).

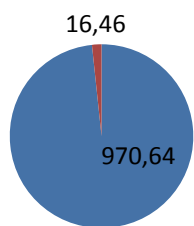
Cette dernière catégorie de déchets fait partie des déchets valorisables. Afin de respecter les prérogatives de l'arrêté préfectoral de réhabilitation de la décharge, le SICTOM de la Guadeloupe devra mettre en place une filière de traitement.

Figure 10: Répartition des catégories de déchets pour chaque commune du SICTOM (source: SICTOM, 2009)

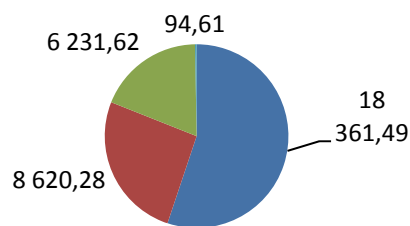
- ordures ménagères
- encombrants
- déchets verts
- emballages en mélange
- déchets de chantiers en mélange
- déblais tuf



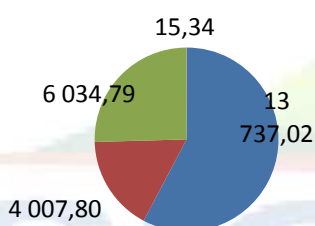
### Anse-Bertrand



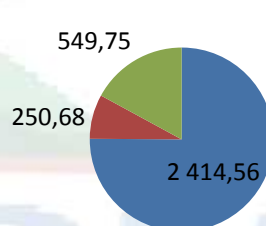
### Baie-Mahault



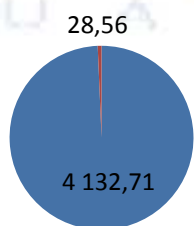
### Gosier



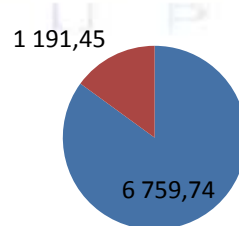
### Goyave



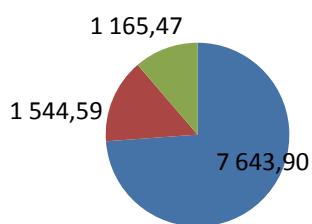
### Morne-à-l'Eau



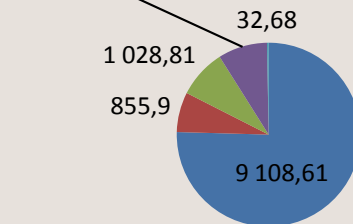
### Moule

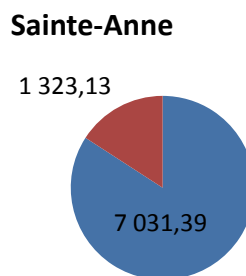
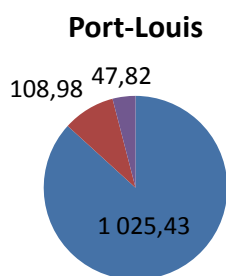


### Petit-Bourg



### Pointe-à-Pitre





#### 2.2.2.4 Informations complémentaires

Provenance des déchets	Nombres de passages de véhicules en 2009	Pourcentage
<b>Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe</b>	32480	55,5 %
<b>Autres Tiers</b>	26043	44,5 %
<b>Totaux</b>	58523	100 %

Plus d'un camion sur deux entrant à la décharge intercommunale de la Gabarre transportent des déchets provenant des communes membres du SICTOM.

Nous pouvons analyser dans un second temps, le contenu des camions transportant des déchets pour le compte de ces collectivités.

Collectivités	passages de véhicules						totaux par communes
	ordures ménagères	encombrants	déchets verts	emballages en mélange	déchets de chantiers en mélange	déblais tuf	
Anse-Bertrand	179	6					185
Abymes	4483	967	2921	162			8533
Baie-Mahault	3088	2002	1442		17		6549
Gosier	3630	601	1014			3	5248
Goyave	409	92	241				742
Morne-à-l'Eau	919	17					936
Moule	1102	235					1337
Petit-Bourg	1407	288	284				1979
Pointe-à-Pitre	2333	553	1047	1079	12		5024
Port-Louis	157	25		10			192
Sainte-Anne	1419	336					1755
<b>totaux par matières</b>	<b>19126</b>	<b>5122</b>	<b>6949</b>	<b>1251</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>32480</b>

Au cours de l'année 2009, il a été enregistré **32480 passages** de camions transportant des déchets pour le compte des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe. Sachant que la décharge intercommunale de la Gabarre est ouverte tout le long de l'année du lundi au samedi, cela représente en moyenne **625** passages de véhicules par semaine soit **104** passages de véhicules par jour.

59% des véhicules enregistrés transportaient des ordures ménagères et 37 % d'entre eux transportaient des encombrants ou des déchets verts. En comparant ces données aux tonnages, ces chiffres montrent bien que ces derniers étant beaucoup volumineux, ils nécessitent la réquisition d'un plus grand nombre de camions pour la même prestation.

Des perspectives d'amélioration du rendement des tournées des véhicules sont possibles notamment une meilleure séparation des déchets (tri entre déchets verts, mobilier, gravats ...).

	Pourcentage tonnages	Pourcentages véhicules
Ordures ménagères	68%	59%
Encombrants et déchets verts	31%	37%

### 2.2.3 LA DECHETTERIE EDOUARD BENITO-ESPINAL

Depuis 2003, la déchetterie «Edouard BENITO-ESPINAL » a été construite et est actuellement exploitée par le SICTOM de la Guadeloupe. Elle est destinée à l'usage des particuliers.

#### 2.2.3.1 Les déchets admissibles à la déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets admissibles à la déchetterie et les quantités reçues :



Dénominations	Natures		quantités			Unités	filères	
	déchets dangereux	déchets recyclables ou valorisables	2007	2008	2009		prestataires	Eco-organismes/organismes agréés
batterie	✓		5,95	5,55		Tonnes	TDA	
tout-venant			48,96	61,83	129,74	Tonnes	décharge Gabarre	
cartons		✓	40,75	71,8	100,37	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
bouteilles plastiques		✓	7,46	9,24	24,15	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
déchets verts		✓	26,42	51,46	102,09	Tonnes	décharge Gabarre	
emballages en verre		✓	26,97	31,35	33,8	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
autres matières plastiques			4,9	23,78			décharge Gabarre	
huiles usagées	✓		1000	1900	2800	Litres	SARP Caraïbes	
médicaments	✓		4	2	2	boites	GPG	Cyclamed
piles et accumulateurs	✓		3		4,24	flux	SARP Caraïbes	Corepile
gravats					41,45	Tonnes	décharge Gabarre	
tubes et ampoules LBC	✓				6	boites	SARP Caraïbes	Recylum
ferraille		✓			2,9	Tonnes	ECODEC /AER	

D'après ce tableau, nous constatons une augmentation générale des flux enregistrés à la déchetterie. Ces résultats sont une preuve supplémentaire que :

- La population est demandeuse de ce type d'installation,
- Les filières de traitement ou de valorisation sont pérennes.

La ferraille est récupérée à la déchetterie que depuis décembre 2009 d'où les quantités assez faibles enregistrées cette année.

Les gravats sont acheminés à la décharge mais sont régulièrement utilisés en tant que remblais dans la zone d'exploitation.

Les déchets verts sont pour l'instant déversés à la décharge de la Gabarre. Toutefois, le SICTOM de la Guadeloupe a pour objectif de mettre en place la filière adaptée afin de les orienter directement vers les centres de compostage implantés en Guadeloupe.

### 2.2.3.2 Fréquentation de la déchetterie et provenance des usagers

La fréquentation de la déchetterie est mesurée par le nombre d'enregistrements de déchets. Un enregistrement correspond au passage d'un usager pour un type de déchets.

En effet, un individu peut vouloir éliminer des déchets de natures différentes lors d'un même passage. Il y a donc autant d'enregistrement que de types déchets éliminés et ce pour une même personne.

	Années		Variations
	2008	2009	
Fréquentation (nombre d'enregistrements)	10 812	14 663	+ 3851 soit <b>+ 36 %</b>

L'augmentation de la fréquentation de la déchetterie et des flux enregistrés au niveau cette installation est due essentiellement à :

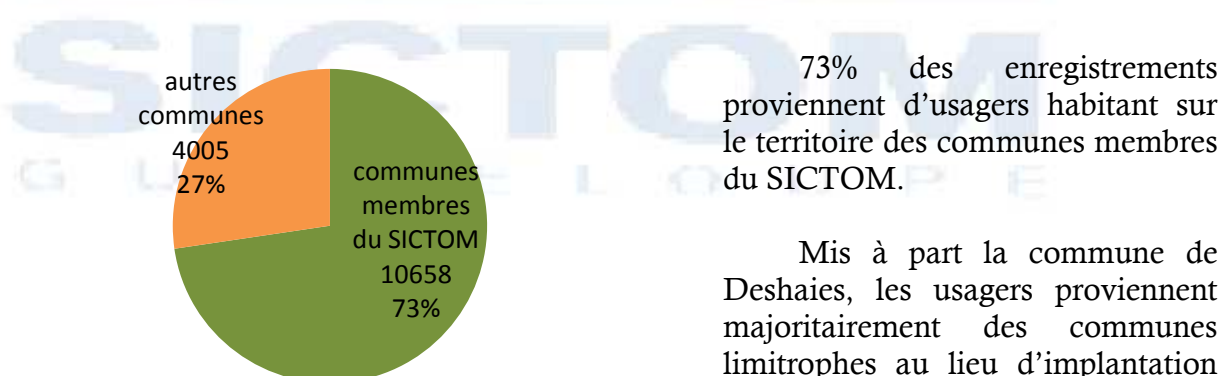
- La campagne de sensibilisation au traitement des piles,
- La campagne de communication sur le démarrage de la collecte sélective en apport volontaire des emballages ménagers,
- L'installation de 4 bornes de tri pour la collecte des emballages ménagers.

Les campagnes d'informations ont permis de mieux faire connaître la déchetterie à la population et de crédibiliser les actions mises en place sur cette installation. Un particulier en venant déposer un type de déchets a ainsi la possibilité de découvrir les autres prestations fournies par la déchetterie.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'enregistrements réalisés en 2009 suivant la provenance des usagers :

Communes	nbr d'enregistrements	Communes	nbr d'enregistrements	Communes	nbr d'enregistrements
Abymes	2834	Gourbeyre	61	Port-Louis	12
Anse-Bertrand	11	Goyave	668	Saint-Claude	39
Baie-Mahault	2922	Lamentin	798	Sainte-Anne	210
Baillif	28	Morne-à-L'Eau	120	Sainte-Rose	559
Basse-Terre	158	Moule	90	Saint-François	2
Bouillante	79	Petit-Bourg	908	Trois-Rivières	334
Capesterre B-E	65	Petit-Canal	195	Vieux-Fort	14
Deshaies	1620	Pointe-à-Pitre	1013	Vieux-Habitants	21
Gosier	1870	Pointe-Noire	32	<b>Total</b>	<b>14663</b>

Figure 11: Enregistrement des déchets suivant la provenance des usagers (SICTOM, 2009)



Pointe-à-Pitre (les données correspondantes sont en bleu dans le tableau ci-dessus).

Ces données nous permettent également d'affirmer que cette déchetterie est d'envergure départementale et qu'elle remplit son rôle d'installation d'utilité publique. Nous pouvons accroître son influence en renforçant les partenariats existants et en diversifiant les services proposés.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'enregistrements réalisé en 2009 en fonction de la nature des déchets :

Déchets	tout-venant	déchets verts	papier/carton	verre	huile usagée	DMS <sup>2</sup>
<b>nbr d'enregistrements</b>	<b>4581</b>	1561	<b>6741</b>	<b>5913</b>	95	31
Déchets	plastiques	batteries	médicaments	lampes/tubes	ferraille	pires
<b>nbr d'enregistrements</b>	<b>8639</b>	231	39	45	188	156

Au vu de ces résultats, il est clair que les usagers se déplacent à la déchetterie pour y éliminer essentiellement leurs emballages ménagers ainsi que leurs encombrants (données indiquées en bleu dans le tableau ci-dessus).

### 2.2.3.3 Les visites de la déchetterie

La déchetterie « Edouard Bénito-Espinal » constitue un formidable outil pour la sensibilisation et d'information de la population et en particulier du jeune public. Le SICTOM de la Guadeloupe a toujours encouragé les visites de la déchetterie.

En 2009, il y a eu 8 visites dont 7 concernaient des élèves ou un public jeune :

Dates	Organismes visiteurs	Effectifs
08/01/2009	Ecole Mixte 2 Louis Andréa (Baie-Mahault)	48 élèves 5 accompagnateurs
09/01/2009	Ecole Mixte 2 Louis Andréa (Baie-Mahault)	48 élèves 5 accompagnateurs
10/03/2009	MFR de la Côte sous le vent (Vieux-Habitants)	35 élèves 5 accompagnateurs
06/03/2009	Caraïbes Environnement (Baie-Mahault)	15 stagiaires
05/08/2009	Association LIEN (CLSH) (Lamentin)	40 enfants 8 accompagnateurs
11/08/2009	Association LIEN (CLSH) (Lamentin)	40 enfants 8 accompagnateurs
21/10/2009	Lycée professionnel Louis Delgrès (Moule)	12 élèves 2 professeurs
01/12/2009	Collège de Saint-Joseph de Cluny	72 élèves 12 accompagnateurs

Le nombre de visites est faible. Cependant, avec la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers et d'autres campagnes de sensibilisation sur les déchets, le nombre de visites devrait d'augmenter au cours des prochaines années.

Par conséquent, le SICTOM veillera à toujours dynamiser le fonctionnement de la déchetterie. Enfin, il serait judicieux que l'équipe chargée de la collecte sélective et celle de la déchetterie s'associent autour d'actions de sensibilisation.

## 2.2.4 COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

### 2.2.4.1 Description du dispositif

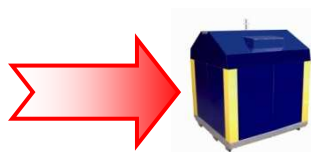
Le dispositif mis en place par le groupement de commandes est la collecte sélective en apport volontaire. Il s'agit d'installer sur le territoire des communes concernées des points

<sup>2</sup> DMS : Déchets Ménagers Spéciaux



d'apport volontaire (PAV) où la population pourrait déposer ses emballages recyclables. Un PAV est composé de deux bornes de tri. Les emballages recyclables et les journaux/revues/magazines (JRM) y sont déposés de la façon suivante :

emballages en  
plastique,  
en papier/carton,  
en aluminium, en acier  
les JRM



emballages en verre



Sur chaque commune du groupement, un plan d'implantation des PAV a été validé. Celui-ci était basé sur le principe qu'un PAV serait déterminé par zone d'environ 500 habitants. Dans chaque collectivité, un groupe pilote a été constitué pour rechercher l'emplacement le plus judicieux pour les bornes de tri. Il était composé au minimum :

- d'un représentant de la commune : un technicien et/ou un élu,
- d'un représentant du SICTOM de la Guadeloupe : le chargé de mission et/ou le technicien supérieur,
- du responsable de projet (prestataire retenu par le syndicat intercommunal).

Le choix des emplacements des bornes dépendait de plusieurs critères :

- fréquentation de la zone (zone peuplée, fréquentée...),
- disponibilité de l'emplacement (domaine public ou accord du propriétaire nécessaire),
- visibilité des bornes en ce lieu,
- accessibilité des BAV par les camions pour une collecte en toute sécurité.

La collecte des bornes de tri est assurée par la société Espaces services pour l'ensemble des communes du groupement. La fréquence de collecte a été déterminée de la manière suivante :

- une fois par semaine pour les conteneurs bleus,
- une fois toutes les 2 semaines pour les conteneurs verts.

En fin de circuit de collecte, les déchets d'emballages sont alors acheminés soit au centre de tri ECODEC soit au niveau de la société AER (Antilles Environnement Recyclage) qui sert de transitaire et de site de regroupement pour le recycleur des emballages en verre. ECODEC est chargé de séparer les flux d'emballages issus des bornes bleues et de les conditionner sous forme de balles.

Conformément à la garantie de reprise, Eco-Emballages a déterminé les repreneurs des emballages à recycler. Il a été défini ce qui suit :

Matériaux	Recycleurs
Papier / Carton	Véolia Environnement
Plastique	ECODEC
Aluminium / Acier	AER
Verre	Martinique Recyclage

Nous remarquons que les entreprises ECODEC et AER ont une « double casquette » :

- celle de centre de tri et de recycleur des emballages en plastique pour la première,
- celle de centre de regroupement et de recycleur des emballages en métaux pour la deuxième.

En résumé :

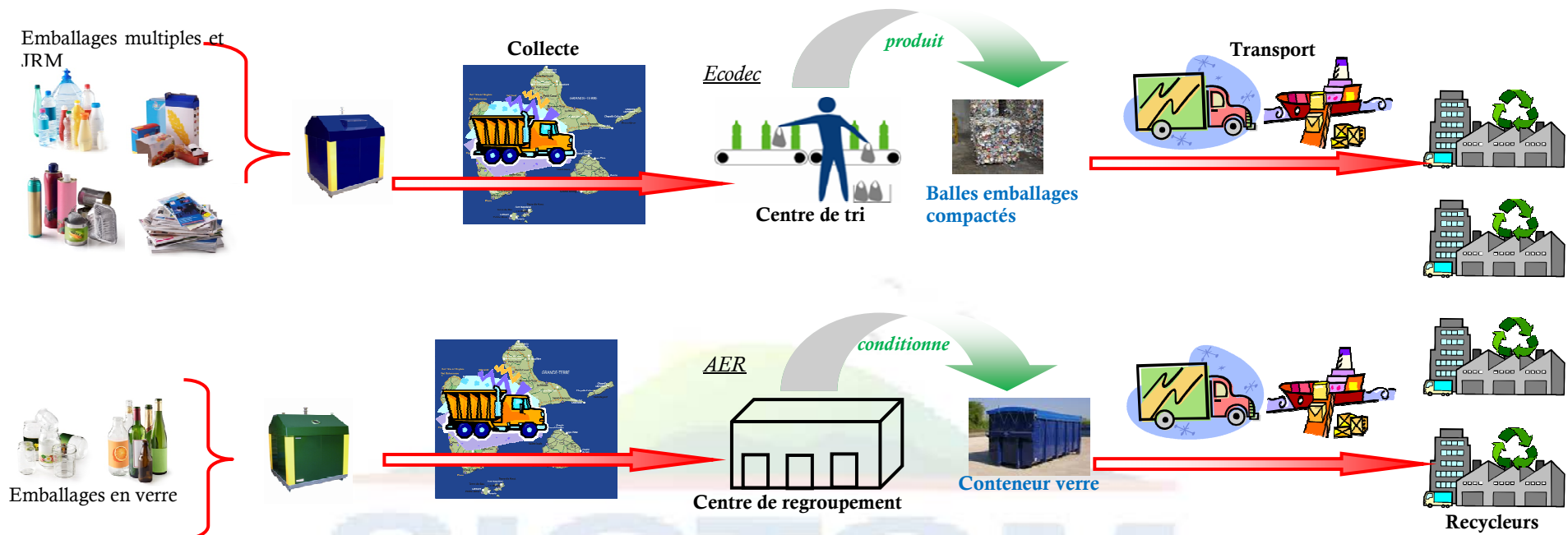


Figure 12: schéma du dispositif de collecte sélective mise en place par le groupement de commandes (SICTOM, 2009)

Remarque : le transport des emballages du centre de tri ou de regroupement aux sites de valorisation incombe aux recycleurs.

## 2.2.4.2 Tonnages

Le tableau ci-dessous récapitule les quantités d’emballages collectés et enregistrés au niveau des centres de tri et de regroupement au cours de l’année 2009 :

Collectivités	Tonnages en entrée du centre de tri (emballages multiples et JRM)	Tonnages en entrée du centre de regroupement (emballages en verre)
Abymes (Les)	139,97	138,2
Anse-Bertrand	0	0
Goyave	0	0
Moule (Le)	5,62	20,97
Morne-à-l’Eau	0	0
Petit-Bourg	0	0
Pointe-à-Pitre	53,83	46,26
Port-Louis	10,1	25,85
Déchetteries <sup>3</sup>	37,86	0
<b>Totaux</b>	<b>247,38</b>	<b>231,28</b>

Les quantités d’emballages recyclés en 2009 sont :

Quantités (en tonnes)	Matériaux (quantités en tonne)					
	Verre	Plastique		Acier	Aluminium	Carton/Papier
		PET clair	PEHD			
Quantités (en tonnes)	230,58	59,188	33,311	13,014	2,566	NC <sup>4</sup>
Totaux	338,659					

Les refus de tri

Etant donné que les quantités valorisées de papier/carton n’ont pas été transmises, il n’est pas possible de calculer objectivement le taux de refus de tri pour l’année 2009.

## 2.2.4.3 La communication sur la collecte sélective

La communication qui a été privilégiée par le groupement de commandes à travers son coordonnateur est la communication de proximité. Elle passe essentiellement par un contact direct avec la population. Elle est réalisée par une équipe d’ambassadeurs de tri coordonnée par le chargé de mission et peut prendre plusieurs formes :

- Sensibilisation dans les écoles,
- Organisation de manifestations,
- Tenue de stand d’information,
- Sensibilisation « en porte-à-porte ».

Les visées de ces différentes opérations sont de :

- Faire découvrir à la population le dispositif de collecte sélective,

<sup>3</sup> Déchetteries : Il s’agit de la déchetterie communale de Petit-Pérou et de la déchetterie « Edouard Bénito-Espinal ». les tonnages enregistrés correspondent aux emballages collectés dans les bennes.

<sup>4</sup> NC : non communiqué

- expliquer ou rappeler les consignes de tri oralement mais également à partir de supports écrits (tels que les guides de tri, les aide-mémoire...),
- augmenter les tonnages et améliorer la qualité des emballages collectés et triés en atteignant un grand nombre de personnes.

Quelques données sur la communication :

Nombre de documents d'informations distribués	Nombre de Mémo-tri (aide-mémoires) distribués : plus de 1500 Nombre de guides de tri distribués : plus de 50 000
Nombre de manifestations : 4 Nombre de journées correspondantes : 14	Opérations : Marché Péyi Tibou (2 fois) – Petit-Bourg Sensibilisation lors du Téléthon – Abymes Fête du Bourg – Abymes Tour de la Guadeloupe
Sensibilisation en porte-à-porte :	nombre de foyers contactés : 504 Estimation du nombre de personnes atteintes : 1 134 (calcul : $504 \times 2,25 = 1\,134$ Selon l'INSEE, 2,25 est le nombre estimé de personnes par ménages en 2009).

## 2.2.5 TRAITEMENT DES DIB

Le SICTOM de la Guadeloupe a signé en novembre 2009 avec ECODEC une convention que cette société puisse prendre en charge la valorisation des DIB (déchets industriels banals) acheminés sur le site de la Gabarre.

Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets issus des entreprises et des établissements autres que les ménages pouvant être traités dans les mêmes conditions et filières que les déchets ménagers non dangereux.

Les DIB pris en compte sur le site de la Gabarre sont ceux issus des entreprises privées et publiques, des établissements publics et des collectivités non membres du SICTOM de la Guadeloupe.

La prestation d'ECODEC consiste à trier, à conditionner, à orienter les DIB vers les filières de valorisation adéquates. Les DIB valorisables par ECODEC sont les catégories suivantes :

- Les emballages recyclables,
- Les matières plastiques,
- les déchets métalliques,
- les déchets en bois non traités.

Le tableau ci-dessous récapitule les quantités de DIB enregistrés en 2009 par le SICTOM potentiellement orientables vers l'usine ECODEC:

Matières	Tonnages	Matières	Tonnages
bois de menuiserie charpente	786,56	encombrants	807,85
cartons papiers	4 451,52	matières plastiques	85,98
déchets de chantier en mélange	7 843,44	verre	46,60
emballages en mélange	17 053,92	<b>Total :</b>	<b>31 075,87</b>

Les quantités de DIB traités par ECODEC toutes matières confondues en 2009 s'élèvent à **2809,06** tonnes.

Ce résultat s'explique par le fait que la convention n'a été signée qu'en novembre 2009 et qu'aucune campagne de sensibilisation n'a encore faite autour de la problématique auprès des entreprises et des collectivités.

Le SICTOM devra donc mener des opérations plus importantes autour de ce sujet afin d'améliorer ostensiblement ces chiffres.

## 2.3 NUISANCES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE LA DECHARGE ET DE LA DECHETTERIE DE LA GABARRE

Le fonctionnement de la décharge intercommunale de la Gabarre et de la déchetterie Edouard Bénito-Espinal engendre certaines nuisances que le SICTOM a l'obligation de réduire ou d'éliminer dès que les solutions techniques le permettent.

Le tableau ci-dessous en récapitule les principaux points :

Problématiques	Sites	Mesures de prévention
Insectes (mouches, moustiques) Myriapodes	Décharge Déchetterie	Désinsectisation régulière du site (appel à un prestataire spécialisé Franmic - SOS Guadeloupe)
Rats	Décharge Déchetterie	Dératisation régulière du site (appel à un prestataire spécialisé Franmic - SOS Guadeloupe)
Poussières	Décharge	Nettoyage périodique des voies de circulation par un prestataire.
Chiens errants	Décharge	Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce jour. L'élimination de la population canine nécessite la mise en place de la clôture du site pour éviter tout risque de dispersion ou de reconstitution rapide de meutes. La clôture sera réalisée dans le cadre du projet de réhabilitation de la décharge.
Oiseaux	Décharge	Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce jour. La réhabilitation de la décharge permettra une réduction notable de la présence d'oiseaux sur le site et les zones limitrophes.
Pollution de l'environnement par le biogaz et les lixiviats	Décharge	Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce jour. Le contrôle et l'élimination du biogaz et des lixiviats constituent les sujets principaux de la réhabilitation de la décharge.

La lutte contre les effets nuisibles engendrés par la décharge sera beaucoup plus marquée avec la réhabilitation de la décharge dont les premiers travaux sont prévus en 2010.

## 2.4 EMPLOI

La collecte sélective des emballages ménagers a permis le développement d'un nouveau pôle au sein de la direction des services techniques du SICTOM de la Guadeloupe. Ce dispositif a également influencé le fonctionnement de certains prestataires car il a sensiblement favorisé le développement de leurs activités.

Le tableau présente succinctement les emplois techniques liés à la gestion des déchets qui incombent au SICTOM de la Guadeloupe :

Figure 13: ambassadeurs de tri au cours d'une manifestation (SICTOM, 2009)



	SICTOM	ECODEC	Espaces Services
Déchetterie Edouard Benito-Espinal	4		
Décharge de la Gabarre	39		
Collecte sélective	11		
Centre de tri pour la collecte sélective		8*	
Transport pour la collecte sélective			4
Centre de tri DIB		8*	

\* les mêmes personnes sont employées pour le tri de DIB et des emballages recyclables.

Le développement des filières de valorisation des emballages et des matériaux recyclables a permis la création de 11 emplois et occupent directement au total 66 personnes à différents postes.

## 3 PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

### 3.1 BILAN ANNUEL

#### 3.1.1 MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous rappelle les modalités de traitement des déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe :

prestations	Modes d'exploitation		commentaires
	régie	Marchés - Contrats	
Décharge	✓		
Collecte des BAV		✓	Prestataire : Espaces Services
Tri des emballages		✓	Prestataire : Ecodec
Tri des DIB		✓	Prestataire : Ecodec

#### 3.1.2 DEPENSES ANNUELLES

##### 3.1.2.1 Budget global du SICTOM

En 2009, le budget du SICTOM de la Guadeloupe est le suivant :

Fonctionnement :	18 485 600,00 €
Investissement :	8 473 439,32 €
Total :	26 959 039,32 €

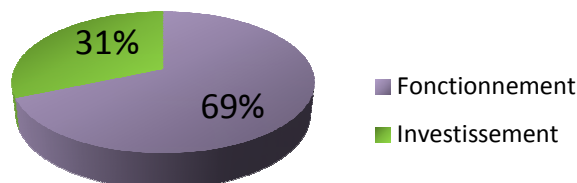


Figure 14: Budget du SICTOM de la Guadeloupe en 2009

### 3.1.2.2 Dépenses de fonctionnement du SICTOM

En 2009, les principales dépenses de fonctionnement sont :

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
011	Charges à caractère général	9 127 681,50 €
012	Charges de personnel	2 806 651,23 €
042	Dotations aux amortissements des immobilisations	471 562,79 €
65	Autres charges de gestion	91 428,25 €
66	Charges financières	9 826,92 €
67	Charges exceptionnelles	26 022,08 €
	<b>Total</b>	<b>12 533 172,77 €</b>

### 3.1.2.3 Principales prestations rémunérées à des organismes privés ou publics en 2009

Les différentes activités et compétences du SICTOM de la Guadeloupe ont nécessité un certain nombre de prestations réalisés par des entreprises privées.

Les principaux partenaires sont récapitulés dans le tableau suivant :

<b>Entreprises</b>	<b>Prestations</b>	<b>Montants annuels</b>
A4 Caraïbes Environnement	Communication	459 928,49 €
Espaces Services	Collecte des bornes de tri	105 000,15 €
Groupe Gaddarkhan et fils	Approvisionnement en tuf	969 383,76 €
Guadeloupe Pétroleum Company (GPC)	Approvisionnement en carburant	211 445,76 €
Sage Services Environnement	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage générale	2 167 785,46€
Sulo France	Fourniture et Approvisionnement en bornes de tri	1 409 198 €

## 3.2 PARTICIPATIONS DES COMMUNES MEMBRES DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

### 3.2.1 DECHETS ENREGISTRES A LA DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

La contribution des collectivités membres du SICTOM représente la somme de la participation des communes (calculée en fonction du nombre d'habitants) et du reversement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La TGAP est fixée par la loi des finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008. Elle est assujettie à toutes installations de traitement de déchets. Elle est égale à la multiplication d'un taux en vigueur avec un tonnage annuel enregistré.

En 2009, pour une installation classée telle que la décharge intercommunale de la Gabarre, ce taux est égal à 15 €/tonne. En 2008, il était de 10,3 €/Tonne.

Le SICTOM de la Guadeloupe est chargé de collecter la TGAP de l'ensemble des producteurs de déchets puis de la reverser aux services des douanes de Nice Port.

La participation par habitant a été fixée à 30 € en 2009. Elle était de 34 € en 2008. Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Le tableau ci-dessous récapitule la participation financière de l'ensemble des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe.





Collectivités	Populations en 2009 (d'après INSEE)	Tonnages	Tonnages OM	Tonnages OM / hab.	Participations (en €)	TGAP (en €)	Contributions totales (en €)
Abymes (Les)	60 053	31 678,14	21 904,83	0,365	1 768 564,98	336 981,62	2 105 546,6
Anse-Bertrand	4 751	987,1	970,64	0,208	139 898,61	13 091,16	152 989,77
Baie-Mahault	27 906	33 308	18 361,49	0,658	837 180	318 486,80	1 155 666,8
Gosier	27 370	23 794,95	13 737,02	0,502	821 100	256 841,42	1 077 941,42
Goyave	7 575	3 214,99	2 414,56	0,319	224 589,93	29 827,21	254 417,14
Morne-à-l'Eau	16 703	4 161,27	4 132,71	0,247	492 098,82	67 869,40	559 968,22
Moule (Le)	21 027	7 951,19	6 759,74	0,321	620 105,19	87 905,33	708 010,52
Petit-Bourg	21 153	10 353,96	7 643,90	0,361	623 835	103 426,65	727 261,65
Pointe-à-Pitre	17 541	12 077,16	9 108,61	0,519	526 230	137 231,66	663 461,66
Port-Louis	5 481	1 182,23	1 025,43	0,187	161 497,47	27 482,20	188 979,67
Sainte-Anne	23 073	8 354,52	7 031,39	0,305	692 190	108 081,37	800 271,37
Totaux	232 633	137 063,51	93 090,32	0,400	6 907 290	1 487 224,83	8 394 514,83

Tableau 2: Participations des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe en 2009 (SICTOM, 2009)

Comparaisons de la participation des communes entre 2008 et 2009 (hors TGAP)

Collectivités	Participations (en €)		Variations
	2008	2009	
Abymes (Les)	2141524	1801590	-15,87%
Anse-Bertrand	170782	142530	-16,54%
Baie-Mahault	889270	837180	-5,86%
Gosier	917252	821100	-10,48%
Goyave	172040	227250	<b>32,09%</b>
Morne-à-l'Eau	583168	501090	-14,07%
Moule (Le)	708016	630810	-10,90%
Petit-Bourg	697782	634590	-9,06%
Pointe-à-Pitre	712232	526230	- -26,12%
Port-Louis		164430	
Sainte-Anne	768774	692190	-9,96%
Totaux	<b>7760840</b>	<b>6978990</b>	<b>-10,07%</b>

La baisse du taux par habitants de 34 € à 30 € a permis une réduction notable de la participation financière des communes sauf pour la mairie de Goyave. Cette hausse est due à l'augmentation de la population de Goyave suite au recensement réalisé par l'INSEE en 2008.

### 3.2.2 COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS

Dans le dispositif mis en place par le groupement de commandes, les dépenses qui incombent aux communes sont celles liées à l'installation des bornes de tri, à la collecte des emballages et aux prestations intellectuelles.

Les montants en terme d'investissement relatif à la fourniture de bornes de tri ont été fixés de la manière suivante :

Collectivités	Montants
Abymes (Les)	33025,02 €
Anse-Bertrand	2631,39 €
Goyave	2660,07 €
Morne-à-l'Eau	8991,18 €
Moule (Le)	10704,81 €
Petit-Bourg	10755 €
Port-Louis	2932,53 €

### 3.3 AUTRES RECETTES ET SUBVENTIONS PERÇUES

#### 3.3.1 TRAITEMENT DES DECHETS PRODUITS PAR D'AUTRES TIERS SUR LA DECHARGE INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE

La décharge intercommunale de la Gabarre reçoit également des déchets non collectés par les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe. Ces derniers proviennent d'entreprises, d'établissements publics et de collectivités non adhérentes au syndicat intercommunal. Les déchets éliminés leurs sont alors facturés par le SICTOM.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant à facturer par le SICTOM en 2009 :

	Tarifs (hors TGAP)	Tonnages	Montants totaux
Déchets banals	47 € /T	89 078,35 T	4 186 682,45 €
Opérations de destruction par enfouissement	241,10 €/T	1281,37 T	308 938,307 €
<b>Total à facturer par le SICTOM de la Guadeloupe</b>			<b>4 495 620,757 €</b>

#### 3.3.2 SUBVENTIONS

##### 3.3.2.1 Pose et fourniture des points d'apport volontaire

Le plan de financement prévu pour la fourniture et la pose de points d'apport volontaire pour la collecte sélective des emballages recyclables est le suivant :

Organismes	Montants (hors taxe)	Répartition
SICTOM de la Guadeloupe	69 995 €	5%
Conseil Général	209 985 €	15%
Conseil Régional	251 982 €	18%
ADEME	279 980 €	20%
FEDER	587 958 €	42%
<b>Total</b>	<b>1 399 900 €</b>	<b>100%</b>

Le montant des subventions sur ce point s'élève à : 1 329 905 €

## Le SICTOM de la Guadeloupe



Membres du SICTOM :  
 Abymes (Les), Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Gosier, Goyave,  
 Morne-à-l'Eau, Moule (Le), Petit-Bourg, Pointe-à-Pitre, Port-Louis,  
 Sainte-Anne

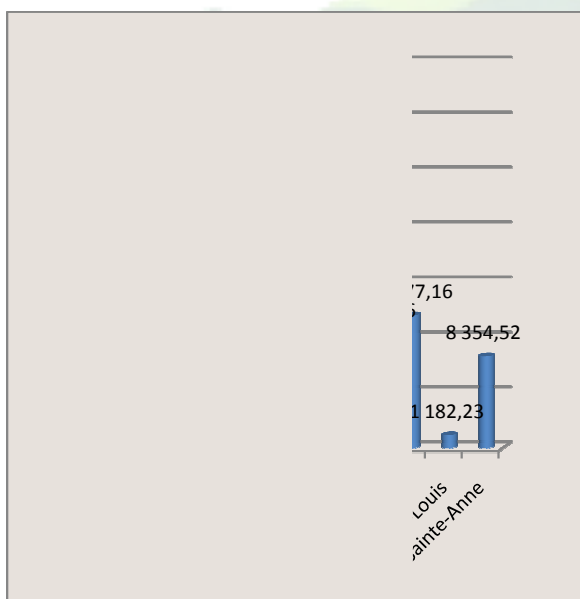
Groupement de Commandes Collecte sélective :  
 Abymes (Les), Anse-Bertrand, Goyave, Morne-à-l'Eau, Moule (Le),  
 Petit-Bourg, Port-Louis + Pointe-à-Pitre

Le SICTOM de la Guadeloupe :

- Existe depuis 1973
- A pour vocation le traitement des déchets ménagers

Budget global du SICTOM en 2009 : **26 959 039,32 €**

## La décharge intercommunale de la Gabarre



**+ de 227 000 tonnes** de déchets en 2009

60 % des déchets proviennent des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe

Au niveau des communes membres, les tonnages les plus importants sont :

- Les ordures ménagères (68%),
- Les encombrants (16%),
- Les déchets verts (15%).

## La déchetterie « Edouard Bénito-Espinal » :

**+ de 14 663 enregistrements** en 2009 soit 36% de plus qu'en 2008

Les usagers proviennent de 26 communes de la Guadeloupe.

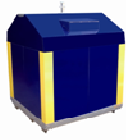
73% des enregistrements proviennent d'usagers habitant sur le territoire des communes membres du SICTOM.

Les particuliers déposent essentiellement leurs emballages ménagers et leurs encombrants.

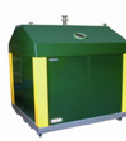
## La collecte sélective des emballages ménagers

**300 PAV** (points d'apport volontaire) répartis sur 8 communes

Emballages multiples et JRM

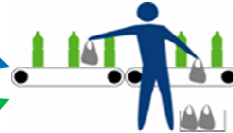


247,38 T



231,28 T

Emballages en verre



Centre de tri



Recycleurs

Verre : 230,58 T  
PET clair : 59,188 T  
PEHD : 33,311 T  
Acier : 13,014 T  
Aluminium : 2,566 T  
Cartons : NC

Une équipe de 10 ambassadeurs de tri et un chargé de mission

## Traitement des DIB sur le site de la Gabarre

Convention signée entre le SICTOM de la Guadeloupe et ECODEC en novembre 2009.

Les quantités de DIB traités par ECODEC : **2809,06** tonnes.

**SICTOM**  
G U A D E L O U P E

## 5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le SICTOM de la Guadeloupe est aujourd'hui un acteur prépondérant dans le domaine des déchets. Cette position lui impose alors d'être précurseur en matière de traitement des déchets ménagers.

Depuis 2008, le syndicat intercommunal a connu de grands changements. L'année 2009 constitue une étape supplémentaire avec la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers en apport volontaire et le tri des DIB.

L'évolution de cet établissement intercommunal devrait s'amplifier au cours des prochaines années avec l'essor de projets ambitieux mais nécessaires à la Guadeloupe tels que la réhabilitation de la décharge de la Gabarre, la création de plusieurs quais de transfert et la construction et l'exploitation de la plate-forme multi-filière de traitement des déchets ménagers mais également aussi le développement de la collecte sélective des emballages ménagers et la valorisation des DIB.



# LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Territoire du SICTOM de la Guadeloupe (2009) .....	7
Figure 2: organisation du SICTOM de la Guadeloupe (SICTOM, 2009).....	10
Figure 3: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007).....	11
Figure 4: Comparatif par matières des quantités de déchets enregistrées en 2008 et 2009 (source: SICTOM,2009).....	13
Figure 5: Répartition en pourcentage des types de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en 2008 et 2009 (source : SICTOM, 2009) .....	14
Figure 6: Répartition des quantités de déchets enregistrés à la décharge de la Gabarre en fonction de leur provenance (SICTOM, 2009).....	15
Figure 7: répartition des déchets en fonction de leurs natures (source: SICTOM, 2009) .....	16
Figure 8: répartition des déchets en fonction de leurs natures (source: SICTOM, 2009) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Figure 9: Quantités de déchets par communes en 2009 (source: SICTOM, 2009) .....	17
Figure 10: Répartition des déchets des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe (source : SICTOM, 2009).....	17
Figure 11: Répartition des catégories de déchets pour chaque commune du SICTOM (source: SICTOM, 2009).....	18
Figure 12: Enregistrement des déchets suivant la provenance des usagers (SICTOM, 2009)..	23
Figure 13: schéma du dispositif de collecte sélective mise en place par le groupement de commandes (SICTOM, 2009).....	26
Figure 14: ambassadeurs de tri au cours d'une manifestation (SICTOM, 2009) .....	30
Figure 15: Budget du SICTOM de la Guadeloupe en 2009 .....	30
Tableau 1: Récapitulatif des quantités de déchets enregistrés en 2008 et 2009 (source: SICTOM, 2009).....	12
Tableau 2: Participations des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe en 2009 (SICTOM, 2009).....	33